

bill touchant les pêches de Gaspé, dont la seconde lecture devait avoir lieu lundi.—Mr. Aylwin en présenta un pour assurer l'indépendance des Juges dans le Bas-Canada. Ce bill a été lu une première fois et a dû l'être une seconde, samedi dernier.—Mr. Thorburn fit motion que le port de toute lettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée, dont le poids n'excéderait pas une once, fût payé par le Clerc de la Chambre et chargé au fond contingent, tout excédant devant être chargé aux membres ; mais que les pétitions à la Chambre fussent payées sans restriction quant au poids.

Le 16, plusieurs pétitions furent présentées se plaignant du retour de quelques membres élus par la violence ou la fraude. De ce nombre sont celle des électeurs du comté de Montréal et de Mr. James Leslie contre le retour de M. A. M. Delisle pour le comté de Montréal, et celle des électeurs du comté de Terrebonne se plaignant du retour du Dr. McCulloch. La première fut présentée par Mr. Neilson et la seconde par Mr. Aylwin.—Mr. Black demanda permission de présenter un bill pour améliorer la juridiction criminelle—pour consolider et amender les lois regardant le larcin et autres offenses analogues—un bill regardant les injures malicieuses faites à la propriété—un autre regardant les offenses contre la personne.—Mr. Hinks donna avis qu'il présenterait un bill pour rappeler les lois affectant les personnes mourant intestates. Mr. Neilson présenta une pétition de certains citoyens de Québec priant la Chambre de s'adresser à Sa Majesté contre tout changement dans les droits sur les bois. Il fut ordonné que cette pétition fut imprimée en anglais et en français.

17 Juin. Mr. F. A. Quesnel présente une pétition contre le retour de M. de Salaberry pour le comté de Rouville. M. Morin une de Jacob Dewitt et autres contre le retour de J. W. Dunscombe pour le comté de Vaudreuil.

La chambre en comité reconnaît l'existence du droit de M. Jes. Woods à occuper un siège comme représentant du comté de Kent, pour lequel il n'avait pas été fait de retour d'élection.

18 Juin. Le Conseil Législatif se forma en comité sur l'adresse, sous la présidence de l'Hon. F. P. Bruneau. Un des paragraphes de l'adresse qu'on débattait ayant pour objet d'exprimer la confiance de la Chambre dans la manière dont l'acte d'union opérerait, l'Hon. Joliet proposa ensuite, en amendement, qu'on mit simplement que la Chambre espérait que l'acte produirait des effets avantageux, et l'Hon. Quesnel proposa, comme second amendement, que l'acte d'union était une mesure injuste à l'égard du Bas-